

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 février 2020

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le vendredi dix-neuvième jour du mois de février deux mille vingt (19-02-2020) à compter de quatorze heures (14 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-02-08

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique;
- Comité d'investissement commun (CIC) :
 - Nomination de deux nouveaux membres;

- Remboursement des frais de déplacement;
- Recommandations;
- Autorisation de signer l'avenant 2019-1 au contrat de prêt dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);
- Autorisation de signature d'un addenda pour l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2016-2020 avec Tourisme Mauricie;
- Autorisation de signature d'un avenant à la convention 2017-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Mékinac;
- Autorisation d'embauche pour le poste de coordonnateur à l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants;
- Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un agent agricole;
- Avis de motion et projet de règlement numéro 2020-177 pour l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO;
- Autorisation de radiation de comptes dans les TNO;
- Fermeture d'un chemin dans la Zec Chapeau de Paille;
- Avis de motion et projet de règlement numéro 2020-178 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
- Résolution demandant aux municipalités d'adopter le RHSPPPP;
- Nomination d'un représentant au sein du Comité de sécurité incendie (CSI);
- Avis de motion et projet de règlement numéro 2020-179 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac;
- Autorisation de signer la convention d'aide avec le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques concernant le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Demande d'intervention dans les cours d'eau :
 - Ruisseau des Prairies à St-Tite;
 - Ruisseau des Prairies, branches numéros 4 à Saint-Tite;
 - Ruisseau Brouillette, branche 5 à Hérouxville;
 - Fraser à Saint-Séverin;
- Avis de conformité des règlements :
 - Règlements numéros 543-UR-2019 et 548-UR-2019 de la municipalité de Grandes-Piles;
 - Règlement numéro 2019-779 de la municipalité de Saint-Séverin;
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du bilan de la planification annuelle 2018-2019;
- Varia :

- Autorisation de signer un contrat notarié pour le transfert d'un terrain sur la rive ouest de la rivière St-Maurice;
 - Participation financière à l'Expo Mékinac;
 - Autorisation à la directrice générale de signer des actes de vente au nom de la MRC de Mékinac;
 - Appui à la Fraternité des ambulanciers de St-Tite;
 - Remplacement de la greffière à la cour municipale en cas de maladie;
 - Nomination au Bassin versant de la rivière St-Maurice;
 - Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies pour les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Questions de l'assemblée;
 - Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 27 novembre 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 20-02-09

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 janvier 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 20-02-10

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (12 semaines) 287 413.71

Déplacement des employés (es) 5 957.40

Fournisseurs de biens et services

Telus	496.75
Telus mobilité	814.01
Xittel (téléphone)	1 959.35
Xittel (internet)	1 828.11
Distribution Vithemon	200.00
RREMQ	34 218.08
La Capitale	29 890.22
Xérox Canada	1 150.28
Monsieur Marcel Perron	4 131.84
Entreprises de distribution Denis Samson	442.47
Servitech inc. - contrat mensuel	20 288.68
Club de golf le St-Rémi	3 946.25
Commission scolaire de l'Énergie	5 221.87
Syndicat des employés	2 526.02
Microgest informatique	853.52
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	299 079.37
Direction de la Gestion du fonds du MERN	428.00
Neopost	896.12
Androïde	11 260.91
Bar-terrasse chez Dilon	208.25
Fournitures de bureau Denis	4 906.45
Batterie Mauricie	43.60
BMK Inc.	11 350.73
Service de paie Desjardins	575.27
Hydro Québec	5 038.00
Bulle Givrée	1 000.00
Le Carnovore Plus Inc.	694.16
CARRA	468.42
Centre bureautique Mauricie	453.08
Cooke Serrurier	74.45
Fujitsu Conseil	387.03
Groupe Ultima	19 741.00
MRC des Chenaux	12.65
Petite caisse	206.60
Visa:	
InReach	125.85

BNQ	378.00
Journaux et revues	57.50
Recherche SDE	8.00
Frais de repas et de déplacement	1 090.42
Registre foncier	44.00
Formation ingénierie	1 356.71
Frais de bureau	380.53
Informatique	2 395.04
Frais de poste	79.10
Pub culture	2.01
Permis réunion	47.00
Frais annuels	60.00
Service de cartes Desjardins (interac)	155.91
PG Solutions	53 478.26
Savonnerie BL	303.50
URLS Mauricie	3 000.00
Lafrance & Trudel	108.66
Fédération québécoise des municipalités	18 219.86
Fonds social des employés de la MRC de Mékinac	3 150.00
Développement Mauricie	500.00
Chauffage MC 2007 Inc.	416.20
Association des évaluateurs municipaux du Québec	114.98
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	1 115.26
La Coop Novago	38.54
Société Canadienne du Cancer	250.00
St-Maurice Télécom 2000	968.92
Ôze publicité	367.35
Acc d'alarme et d'incendies idées fil	172.46
COMBEQ	1 161.25
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du QC	172.46
Association des aménagistes régionaux du Québec	1 060.07
Corporation Transport adapté Mékinac	50 000.00
Revenu Québec taxes	48 602.35
Ville de St-Tite (taxes fév-mai-août)	8 191.15
9153-5773 Québec Inc (Robert Pronovost)	919.80
SAQ (cadeaux employés)	139.35

Total fournisseurs : 663 422.03

Fonds de développement du territoire

Icimédias	1 148.60
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	4 900.00
Le Mercier	2 787.00

DH Électronique	620.87
Cogeco Media Inc.	3 095.37
Municipalité De St-Roch-deMékinac	30 000.00
9409-2657 Québec Inc.	10 000.00
Pôle d'économie sociale Mauricie	5 000.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	20 000.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	2 529.46
Club motos-neige de la Mauricie Inc.	23 000.00
Culture Mauricie	5 100.00
Total FDT :	<u>108 181.30</u>

Développement économique

Ôze publicité	3 652.77
Jurismedia Inc.	1 047.71
Grano-Vrac	40.00
Total Développement économique :	<u>4 740.48</u>

Communauté entrepreneuriale

À la Fût	221.36
Remboursement de dépenses à Josée Beaudoin	168.06
Commission scolaire de l'Énergie	312.73
Chambre de commerce de Mékinac	160.00
Brûlerie Mékinoise	25.00
Boulangerie Germain	728.94
Cegep de Trois-Rivières	4 311.56
Photo Claude Naud	455.40
Bad boy Design	43.98
Total FDT :	<u>6 427.03</u>

FLI/FLS

9409-2657 Québec Inc. - FLI	8 750.00
9409-2657 Québec Inc. - FLS	8 750.00
Acceo solutions FLI	152.47
Acceo solutions FLS	137.51
Total FLI/FLS :	<u>17 789.98</u>

Promotion Touristique

Télus	294.97
Tourisme Mauricie	2 242.01
Eklore Marketing	287.44
Le Mercier	786.52
CTA Mékinac	305.90
LJM Conseil	7 623.78

Total Tourisme : 11 540.62

Activité de loisir/culture

Remboursement dépenses Metro à Nadia Moreau	143.66
Grano-Vrac et délices	133.66
Marie-Eve Arpin	1 250.00
Chez Jacob	53.16
Municipalité de Lac-aux-Sables	496.00

Total Loisir/Culture : 2 076.48

Programme de rénovation de l'habitat

C04010 PRR 0063 St-Roch-de-Mékinac	12 000.00
C04010 PRR 0078 St-Séverin	10 314.38
C04010 PRR 0081 Trois-Rives	11 246.83
C04010 PRR 0083 Ste-Thècle	8 898.65
Service d'aide à l'habitation	8 170.13

Total Rénovation de l'habitat : 50 629.99

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	642.79
PG Solutions	4 660.80
DV Autos Inc.	433.74
Boulangerie Germain	135.10
Ville de La Tuque	4 426.54
SAAQ	297.90

Total Baux de villégiature : 10 596.87

Cour municipale

Ministre des finances	37 766.56
SAAQ	146.66
Purolator	60.52
Les Éditions juridiques FD Inc.	370.13
Indemnité aux témoins 806216655	90.00
Remboursement d'amendes :	
Municipalité de Trois-Rives	495.00
Ville de St-Tite	13 032.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 040.00
Municipalité de St-Séverin	280.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	200.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	370.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	646.14
Municipalité d'Hérouxville	6 353.00
Municipalité de Grandes-Piles	139.00
Municipalité de St-Adelphe	1 234.00
TNO de la MRC de Mékinac	378.00
Bavac	3 244.00
Association des greffiers de cours municipales du Québec	252.95
Monsieur Denis Carpentier	200.00
Coopérative d'informatique municipale	4 823.20
Me Pierre Bordeleau	4 986.07
Indemnité de témoin - 806117743	136.65
Trudel huissiers de justice	21.85
Tremblay Bois Migneault Lemay	9 710.55
Icimédias	688.70

Total Cour municipale : 86 664.98

Grand total : 1 255 440.86

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	43.92
Pascal Lavallée	4 065.86
Cain Lamarre en fidéicommiss	77 457.40
Les Excavations Jovanex	1 149.75
Tremblay Bois Migneault Lemay	520.27

Total : 83 237.20

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

Groupe CLR	51.74
Marcel Guimond & fils Inc.	19 724.25
PG Solutions	1 765.33
MRC de Mékinac (ingénierie 2019)	24 970.00
MRC de Mékinac (quote-part 2020)	22 145.00
MRC de Mékinac (aménagiste adjoint 2018-2019)	26 300.87
MRC de Mékinac (directeur de l'aménagement 2019)	52 965.43
Municipalité St-Roch (remboursement La Tuque)	7 500.00
Total :	<u>155 422.62</u>

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois X 2 mois)</u>	<u>2 287.84</u>
<u>Rémunération des maires</u>	<u>18 045.10</u>

Fournisseurs de biens et services

Chez Jacob	197.58
Télécommunications Xittel	609.37
Syndicat régional des employés municipaux	1 010.88
Association des gestionnaires des cours d'eau du Québec	517.39
Total fournisseurs :	<u>2 335.22</u>

Activité de loisir/culture

Restaurant le Petit Palace	1 000.00
Mélissa Bédard	1 494.68
Festi-Volant de Grandes-Piles	750.00
Aérobin	350.00
Total Loisir/Culture :	<u>3 594.68</u>

Baux de villégiature

DV Autos	241.34
MRC de Mékinac (dépenses 2018)	540 280.16

Total Baux de villégiature : 540 521.50

Grand total : 566 784.34

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 février 2020.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 20-02-11

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 février 2020 totalisant 1 822 225.20 \$ pour la MRC, 83 237.20 \$ pour le parc industriel régional et 155 422.62 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Jean-Marie Giguère, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, nous transmet une demande d'appui relativement à la fiscalité foncière agricole et forestière;
- Monsieur Denis Gauthier, président du syndicat local de l'UPA de la Mauricie, nous transmet une demande d'appui relativement à la fiscalité foncière agricole et forestière;
- Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications nous informe qu'une aide financière supplémentaire de 7 500 \$ nous sera versée en complément des montants déjà annoncés, ce qui porte la contribution totale du ministère à 46 200 \$;
- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe sur les montants alloués aux organismes pour la période 2019-2024 pour les services de transports en commun en milieu régional;
- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous annonce que notre demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques a été acceptée pour un montant de 83 300\$;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique qu'un montant de 14 520\$ a été réservé pour le démarrage de la formation de 13 candidats Pompier 1;

- Madame Julie Drapeau, directrice des aides aux municipalités aux entreprises et aux individus au ministère des Transports nous transmet le dernier chèque au montant de 9748 \$ dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le projet d'acquisition de seize afficheurs de vitesse;
- Monsieur Martin Paré, directeur régional au ministère de la Culture et des Communications nous informe sur le nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier et offre une rencontre d'information sur le sujet ;
- Monsieur Sylvain Lepage, directeur général de la MMQ, nous fait part de la ristourne versée pour 2018 au montant de 1 332\$;
- La MRC de Témiscamingue demande notre appui relativement au projet de loi 37, loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec;

Appui à la MRC de Témiscamingue : Projet de loi 37 – loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 10-19-396 de la MRC de Témiscamingue concernant le projet de loi 37 : loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les motifs invoqués par la MRC de Témiscamingue;

Re 20-02-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer la MRC de Témiscamingue dans sa recommandation au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor de maintenir les systèmes d'acquisition actuels et de le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption de *la Loi sur les partenaires économiques de la région*.

- Adopté à l'unanimité -

- La MRC de Maria-Chapdelaine demande notre appui pour la création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local;

Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine : Demande de création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-20 de la MRC Maria-Chapdelaine concernant la demande de la création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison notamment de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les motifs invoqués par la MRC Maria-Chapdelaine;

Re 20-02-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans sa demande au gouvernement de constituer un nouveau fonds visant la réfection et le maintien des routes en milieux ruraux tout en considérant les paramètres suivants :

- a. La capacité de payer des municipalités;
- b. L'accès difficile aux programmes existants;
- c. Les défis de développement des milieux ruraux avec facteurs défavorables; et,
- d. La pérennité des infrastructures.

- Adopté à l'unanimité -

- La MRC de Montcalm demande notre appui relativement a une demande de retirer les sommes provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) à la règle du cumul d'aide gouvernemental;

Appui à la MRC de Montcalm : Fonds de développement des territoires – Contribution du milieu

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-11122 de la MRC de Montcalm concernant une demande d'appui concernant le Fonds de développement des territoires (FDT) - Contribution du milieu;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que le MAMH reconnaît que la MRC et ses municipalités locales établissent et adoptent leurs priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le MAMH accorde un levier financier important à la MRC pour assurer son développement, soit le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le fait de considérer les sommes du FDT comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères;

CONSIDÉRANT que certains ministères ont des règles plus souples à cet égard;

CONSIDÉRANT qu'il arrive que la MRC et ses partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les motifs invoqués par la MRC de Montcalm;

Re 20-02-14

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de d'appuyer la MRC de Montcalm dans sa demande du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec de considérer les sommes provenant du FDT comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la MRC et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse de notre territoire.

- Adopté à l'unanimité -

- La MRC de Maria-Chapdelaine invite notre MRC de s'engager en faveur de l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques;
- La MRC de Papineau demande notre appui afin de demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite loi;

Appui à la MRC de Papineau : Devis nécessaires pour travaux excédents 3 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-248 de la MRC de Papineau concernant la *Loi sur les ingénieurs* quant aux devis nécessaires pour travaux excédents 3 000\$;

CONSIDÉRANT que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceaux, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

CONSIDÉRANT que les travaux supérieurs à ces montants exigent de déposer des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs;

CONSIDÉRANT que de nombreux travaux mineurs ou de réfection pourraient être réalisés sans le dépôt de plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir à la hausse, de façon significative, les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et citoyens;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités, par ses résolutions CA-2010-10-02/24, CA-2013-12-06/8 et CA-2018-04-12/10, réclamait que cet article 2, n'ayant pas été modifié depuis 1973 le rendant ainsi non approprié au contexte municipal actuel, soit modifié pour tenir compte de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les motifs invoqués par la MRC de Papineau;

Re 20-02-15

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer les démarches faites, par la Municipalité de Saint-André-Avellin, auprès du Gouvernement du Québec afin de modifier la *Loi sur les ingénieurs*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui.

- Adopté à l'unanimité -

- La MRC de la Haute-Yamaska nous transmet une demande d'appui dans laquelle elle demande au gouvernement du Québec de modifier l'article 455 du Code municipal du Québec et l'article 369 de la Loi sur les cités et villes de manière à permettre la possibilité pour une municipalité de fixer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction;

Appui à la MRC de la Haute-Yamaska : Demande de modifications au code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-376 de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la demande de la création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les motifs invoqués par la MRC de la Haute-Yamaska :

Re 20-02-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'appuyer la MRC de la Haute-Yamaska dans sa demande de modifications au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les Cités et Ville* relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.

- Adopté à l'unanimité -

- Madame Lise Landry, présidente du Conseil d'administration de la Maison Aline-Chrétien, nous transmet une copie du premier rapport annuel 2018-2019. Ce rapport nous permet d'en apprendre un peu plus sur les activités qui se sont déroulées à la Maison Aline-Chrétien;
- De la MRC d'Avignon un appui à notre résolution 19-08-164 relative au programme de la taxe sur l'essence.
- Pétition transmise par Jacques Pellerin concernant son opposition au projet d'héliport;

Dépôt de la correspondance

Re 20-02-17

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT, relative aux investissements dans le cadre de la politique d'investissement du FDT;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-02-18

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants :

FDT-R-20-01- Reconstruction du pont H041-053

Doit être présenté au PADF et nous réévaluerons si le PADF ne défraie pas;

FDT-R-20-02- Développement de l'Accorderie dans Mékinac

81 000 \$ pour 3 ans (Max 60 % des coûts totaux du projet)

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées

S'assurer de la participation financière des partenaires

Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

L'hébergement de la ressource doit être à la CDC

FDT-R-20-03- Bornes d'information touristique

Réduire le coût de projet à maximum 1 borne par municipalité (intérieure ou extérieure)

À déterminer par chacune des municipalités avec la coordonnatrice au développement touristique avant le 31 mars 2020.

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC)

Nomination de deux nouveaux membres au CIC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer deux membres du comité d'investissement commun (CIC);

Re 20-02-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer monsieur Yvan Pedneault en remplacement de madame Cynthia Genest et monsieur Michel Labranche en remplacement de madame Claire Désaulniers.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de payer les frais de déplacement

CONSIDÉRANT que les membres sociaux économiques du Comité d'investissement commun (CIC) siègent bénévolement au comité;

CONSIDÉRANT que les membres sociaux économiques du CIC proviennent de partout sur le territoire de la MRC et cela leur occasion des frais pour leur déplacement;

Re 20-02-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de rembourser les frais de déplacement des membres du secteur sociaux économiques du CIC sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des recommandations CIC

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 17 février 2020, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-02-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

LES EXCAVATIONS JOVANEX INC.

100 000\$, FLI/FLS;

50 000 \$, FLI Relève;

20 000\$ Subvention FDT;

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signature d'un avenant au contrat de prêt du fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'avenant 2019-1 concernant l'entente liée au contrat de prêt conclu dans le cadre du FLI;

CONSIDÉRANT que cet avenant permet un report d'une année de la date du début de la période de remboursement du prêt;

Re 20-02-22

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet à signer l'avenant 2019-1 au contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI).

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signature de l'avenant no 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) avec Tourisme Mauricie

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie, la MRC de Mékinac et autres partenaires régionaux sont parties à l'entente de partenariat régional en tourisme, signée et datée le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier le plan de financement pour la dernière année de l'entente afin d'ajouter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de bonifier le soutien aux projets de développement de l'offre touristique régionale;

CONSIDÉRANT que le MAMH contribuera, par le biais du Fonds d'appui au rayonnement des Régions (FARR), une somme de 100 000 \$ pour l'année financière 2019-2020;

Re 20-02-23

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale et monsieur Bernard Thompson, préfet à signer l'avenant no 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) avec Tourisme Mauricie et les autres partenaires.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signature d'un avenant à la convention 2017-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communication du 30 janvier dernier qui nous annonçait une aide financière supplémentaire de 7 500 \$ dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'avenant no 3 de la convention d'aide financière 2017-2020;

Re 20-02-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'avenant no 3 de la convention d'aide financière 2017-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'embauche pour le poste de coordonnateur à l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une ressource afin d'œuvrer pour la mise en place d'un service d'accueil aux nouveaux arrivants;

Re 20-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Maude Grenier au poste de coordonnateur à l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants rétroactivement au 17 février 2020, et ce, pour un mandat de deux ans, aux conditions déjà établies à la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un coordonnateur au développement de la zone agricole

CONSIDÉRANT la MRC s'est dotée d'un plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite soutenir les entrepreneurs agricoles, dont la relève agricole dans leur projet;

CONSIDÉRANT que la MRC doit voir à l'application de sa politique relative à la gestion des cours d'eau et du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC élabore actuellement son plan régional des milieux humides et hydriques et elle devra s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action qui en découlera;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une ressource qui veillera entre autres sur tous ces mandats;

Re 20-02-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un coordonnateur au développement de la zone agricole et ce dès mars 2020, à raison de trois jours par semaine.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de motion : Règlement 2020-177 relatif à l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2020-177 relatif à l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Autorisation de radiation de comptes dans les Territoires non organisés

CONSIDÉRANT qu'il y a deux comptes impayés dans les Territoires non organisés depuis 2010;

CONSIDÉRANT que le propriétaire aux fiches d'évaluation est le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut percevoir ces comptes auprès du gouvernement;

Re 20-02-27

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser la radiation des deux comptes suivants :

Propriétaire	Matricule	Taxes	Intérêts	Solde
Gouvernement du Québec	7704_07_2438	10.26 \$	15.23 \$	25.49 \$
Gouvernement du Québec	9833_95_2579	0.19 \$	0.29 \$	0.48 \$

- Adopté à l'unanimité –

Demande de fermeture d'un chemin dans la ZEC Chapeau de Paille

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Mongrain a un chalet en bordure du lac du Chapeau de Paille;

CONSIDÉRANT que monsieur Mongrain mentionne que la fréquence de passages de camions, quads et motocross nuisent à la tranquillité des lieux et à sa quiétude;

CONSIDÉRANT que monsieur Mongrain demande l'autorisation de fermer le chemin après son terrain pour limiter le trafic;

CONSIDÉRANT que pour la fermeture d'un chemin sur les terres du domaine public, la MRC doit donner son avis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT que la ZEC Chapeau de Paille a informé la MRC qu'elle n'est pas favorable à la fermeture de ce chemin;

CONSIDÉRANT que le locataire voisin de monsieur Mongrain est en désaccord avec cette fermeture du chemin puisqu'il l'utilise pour se rendre à son chalet;

Re 20-02-28

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'aviser le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs que la MRC de Mékinac n'est pas favorable à la fermeture de ce chemin.

- Adopté à l'unanimité -

Avis de motion : Règlement harmonisé 2020-178 relatif à la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement harmonisé 2020-178 relatif à la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP). Considérant le volume du règlement, une dispense de lecture est donnée. Le projet de règlement sera accessible sur le site internet de la MRC de Mékinac et est déposé séance tenante.

Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

CONSIDÉRANT les recommandations de la SQ afin de mettre à jour nos règlements applicables par la SQ, tant au niveau du montant des amendes qu'au niveau certaines infractions incomplètes ou absentes;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions sur le cannabis et le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT que la greffière de la Cour municipale commune a élaboré, avec l'aide d'un inspecteur municipal de la MRC, de la greffière de la Ville de Saint-Tite et de la SQ, un projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);

CONSIDÉRANT que ce projet a été transmis aux procureurs de la Cour pour corrections, modifications et approbation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac recommande aux municipalités locales d'adopter le règlement RHSPPPP;

Re 20-02-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de demander aux municipalités locales de la MRC de procéder à l'adoption du projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP) dans les meilleurs délais.

- Adopté à l'unanimité –

Nomination d'un représentant au sein du Comité de sécurité incendie (CSI)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-01 du Comité de sécurité incendie (CSI);

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité incendie demande à la MRC de nommer un représentant des directeurs généraux des municipalités locales pour siéger au CSI afin de favoriser une plus large diffusion de l'information sur les décisions et discussions tenues par le Comité;

Re 20-02-30

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer madame Denise Cossette, directrice générale à la municipalité d'Hérouxville à titre de représentant des directeurs généraux au sein du Comité de sécurité incendie.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de motion : Règlement 2020-179 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2020-179 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Autorisation de signer la convention d'aide avec le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC) concernant le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT que selon le premier alinéa de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2) une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un projet de PRMHH s'inscrit dans les mesures liées à la gouvernance de l'eau et des milieux associés de la Loi sur l'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 53 des dispositions transitoires et finales de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (2017, chapitre 14) précise que les MRC doivent transmettre au ministre leur projet de PRMHH au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 19-05-156 a confié le mandat à la SAMBBA pour la réalisation du PRMHH;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des paragraphes 2° et 7° de l'article 12 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (chapitre M-30.001), aux fins de l'exercice de ses fonctions, le Ministre peut conclure des ententes avec toute personne, municipalité, groupe ou organisme et accorder une subvention ou toute autre forme d'aide financière, conformément à la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), notamment pour la réalisation de plans, de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses, pour l'acquisition de connaissances ou pour l'acquisition ou l'exploitation de certaines installations d'utilité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention avec le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC) afin de convenir des modalités relatives au versement par le ministre d'une aide financière pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRMHH;

Re 20-02-31

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer la convention d'aide avec le MELCC) et de nommer monsieur Louis Filteau à titre de représentant désigné.

- Adopté à l'unanimité -

Demande d'intervention dans les cours d'eau

Travaux d'entretien – cours d'eau Ruisseau des Prairies

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu une demande de la part de M. Yvan L'Heureux pour Gestion Yvan L'Heureux Inc. pour faire effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Ruisseau des Prairies;

CONSIDÉRANT que la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux le 11 novembre 2019 et que les conclusions du rapport produit le 13 novembre 2019 sont favorables à la réalisation des travaux mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-16 de la Ville de Saint-Tite selon laquelle elle juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non aux demandes d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC, et qu'elle s'en tiendra au règlement 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux;

Re 20-02-32

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que :

- Le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien sur le cours d'eau Ruisseau des Prairies dans la Ville de Saint-Tite, sur une distance approximative de 320 mètres.
- Les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la ville de St-Tite;
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Ville de St-Tite pour son information.

- Adopté à l'unanimité –

Travaux d'entretien – cours d'eau Ruisseau des Prairies – branches numéros 4

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu une demande de la part de M. Yvan L'Heureux pour Terrasses St-Tite Inc. pour faire effectuer des travaux d'entretien sur la branche #4 du cours d'eau Ruisseau des Prairies;

CONSIDÉRANT que la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux le 11 novembre 2019 et que les conclusions du rapport produit le 13 novembre 2019 sont favorables à la réalisation des travaux mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-425 de la Ville de Saint-Tite selon laquelle elle juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non aux demandes d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC, et qu'elle s'en tiendra au règlement 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux;

Re 20-02-33

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu que :

- Le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien sur la branche #4 du cours d'eau Ruisseau des Prairies dans la Ville de Saint-Tite, sur une distance approximative de 580 mètres.
- Les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la ville de St-Tite;
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Ville de St-Tite pour son information.

- Adopté à l'unanimité –

Travaux d'entretien – branche # 5 (parent) du cours d'eau Brouillette – municipalité de Hérouxville

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2020-01-14 adoptée le 14 janvier 2020 par la Municipalité de Hérouxville à l'effet qu'elle souhaite effectuer des travaux d'entretien sur la Branche #5 du cours d'eau Brouillette situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville s'est engagé par cette résolution à assumer la totalité des coûts occasionnés par ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville prévoit effectuer les travaux en conformité avec son « Règlement numéro 94 sur le cours d'eau Brouillette et ses branches » daté du 6 mai 1957 ainsi que les plans portant le numéro 2137-4 de l'Office du Drainage de la Province de Québec et signés par M. Roland Chauvette, ing. en date du 24 avril 1957;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confié la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 20-02-34

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 610 mètres sur la Branche # 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette dans la municipalité de Hérouxville;
- Ce conseil autorise le préfet, M. Bernard Thompson, et Mme. Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la M.R.C. de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Hérouxville la gestion des travaux d'entretien de la Branche # 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

- Adopté à l'unanimité –

Travaux d'entretien – cours d'eau fraser – municipalité de Saint-Séverin

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a manifesté par sa résolution 2019-11-116, son appui et son engagement financier au projet de nettoyage du cours d'eau FRASER en conformité avec la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin prévoit répartir les coûts entre les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin ne souhaite pas assurer la gestion des travaux d'entretien projetés;

Re 20-02-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que ce conseil autorise la réalisation de travaux de nettoyage visant à rétablir le profil initial du cours d'eau Fraser dans la municipalité de Saint-Séverin, sur une distance approximative de 250 mètres le tout plus amplement décrit au rapport du responsable des cours d'eau en date du 29 novembre 2019.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements numéros 543-UR-2019 et 548-UR-2019 de la municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 543-UR-2019 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats;
- Règlement 548-UR-2019 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-02-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 543-UR-2019 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats;
- Règlement 548-UR-2019 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

Avis de conformité du règlement numéro 2019-779 de la municipalité de Saint-Séverin

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2019-779 modifiant le règlement de zonage 2017-766;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-02-37

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2019-779 modifiant le règlement de zonage 2017-766;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) / adoption du bilan de la planification annuelle 2018-2019

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de la Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le bilan de la planification annuelle 2018-2019;

Re 20-02-38

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac adopte le registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts représentant une contribution financière de 576 260 \$ ainsi que le bilan de la planification annuelle produit pour cette même période.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer un contrat notarié pour le transfert d'un terrain sur la rive ouest de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement durable de Mékinac (CDDM) a convenu de modifier sa méthode de perception au pont;

CONSIDÉRANT que la CDDM cède à la MRC de Mékinac le lot 6 337 205;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un contrat notarié pour conclure la transaction;

Re 20-02-39

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document relatif à cette transaction.

- Adopté à l'unanimité -

Participation financière à l'Expo Mékinac

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac s'affaire à préparer sa nouvelle édition de l'Expo Mékinac;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Chambre de commerce de Mékinac;

Re 20-02-40

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de verser une contribution financière de 1 000 \$ pour l'Expo Mékinac et autoriser la location de deux kiosques au coût de 300 \$ chacun.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation à la directrice générale de signer des actes de vente au nom de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un signataire pour les actes translatif de propriété au nom de la MRC de Mékinac;

Re 20-02-41

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de nommer madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout acte translatif de propriété ainsi que les servitudes s'y rattachant, s'il y a lieu.

- Adopté à l'unanimité -

Appui à la Fraternité des ambulanciers de Saint-Tite

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fraternité des ambulanciers de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les Paramedics ont des horaires de faction;

CONSIDÉRANT que ces horaires occasionnent des délais considérables, surtout la nuit;

CONSIDÉRANT que la conversion des horaires de faction vers des horaires à l'heure permettrait :

- ✓ de réduire les délais d'intervention;
- ✓ de réduire le taux de mortalité et de morbidité chez la population;
- ✓ d'augmenter le sentiment de confiance de la population envers les services ambulanciers;

CONSIDÉRANT que la modification pour des horaires à l'heure permettrait d'améliorer la qualité de vie des travailleurs;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage tous les motifs invoqués par la Fraternité des Paramédics;

Re 20-02-42

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer la Fraternité des Paramédics de Saint-Tite dans leur démarche et demande au gouvernement de modifier les horaires de faction pour des horaires à l'heure.

- Adopté à l'unanimité -

Remplacement de la greffière à la cour municipale en cas de maladie

CONSIDÉRANT que madame Julie Bordeleau, greffière de la cour municipale est la seule personne qualifiée pour agir comme greffière-audicière lors des séances de la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un remplaçant en cas d'impossibilité de madame Bordeleau à être présente lors des séances de la cour municipale;

Re 20-02-43

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, de signer une entente avec la ville de Shawinigan pour le remplacement de la greffière de la cour en cas d'impossibilité à remplir ses fonctions lors d'une séance de cour municipale.

- Adopté à l'unanimité -

Nomination au Bassin versant de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac appuie la mission et les mandats de Bassin versant du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le représentant de la MRC de Mékinac au Bassin versant de la rivière St-Maurice;

Re 20-02-44

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de nommer monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, représentant de la MRC de Mékinac et de nommer monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives substitut.

- Adopté à l'unanimité -

Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies pour les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'organiser un service d'entraide mutuelle de protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la loi autorise une telle organisation en commun en vertu des articles 569 du code municipal et 468 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 33 de la loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couverture de risques de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Mékinac, ne disposent pas toujours des ressources humaines et matérielles nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du schéma de couverture de risque de chacune des municipalités ou régies de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir l'entraide mutuelle selon les besoins de chacune des municipalités ou régie lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que selon les paramètres de la loi sur l'organisation territoriale, la MRC de Mékinac agit comme une municipalité sur les territoires non-organisés (TNO) et qu'il y a lieu de les inclure à la présente entente;

Re 20-02-45

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Dix personnes sont toujours présentes dans la salle et seulement trois questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 20-02-46

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de lever la séance à 20h47.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière